

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINT-MARIE séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints
M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Martine HENRIOT-JEHEL,
Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD, Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE,
Mme Carole SEREND, M. Mamadou DIALLO, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M.
Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Laurent SINDRES-DUBOIS représenté par M. Denis DEFER, Mme Véronique HEUILLARD représentée
par M. Bruno HAILLOT, M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Nicole BARBERY représentée par Mme
Janine PINKOWICZ, M. Philippe JOURNIAC représenté par M. Pascal LANDREAT, Mme Sandrine MIDAVAINÉ représentée par M.
Mamadou DIALLO, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Mamadou DIALLO

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Votants : 29
N° délibération : 2026-04-14

Date de la convocation : 31-03-2026
Date d'affichage de la convocation : 31-03-2026
Acte rendu exécutoire : 09-04-2026

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-MARIE AU TITRE DE LA REPRESENTATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE AU SDDEA

Rapporteur : Denis DEFER

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA), et notamment son article 29 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-33, L. 5211-1 et L. 5211-8, L.5721-2

Considérant que Troyes Champagne métropole est compétent en matière d'eau potable, d'assainissement collectif, d'assainissement non-collectif, de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et de la démoustication.

Considérant qu'à ce titre, Troyes Champagne Métropole représente la Commune au sein des instances du SDDEA.

Considérant que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires au titre des élections municipales intervenues au mois de mars 2026, Troyes Champagne Métropole doit désigner ses représentants (titulaires et suppléants) au sein des instances du SDDEA (Conseils de la Politique de l'Eau (COPE), Territoires, Bassins, Assemblées Générales et Bureau du SDDEA).

Considérant que dans ce contexte, Troyes Champagne Métropole demande à la Commune de proposer des représentants de la collectivité qui représenteront Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA.

Considérant qu'un membre désigné titulaire ou suppléant pour une compétence peut également l'être pour plusieurs compétences.

Considérant qu'il est rappelé que seuls les délégués titulaires peuvent être élus aux différentes instances du SDDEA (Présidence de COPE, conseiller de Territoire ou de Bassin, membre du Bureau syndical ou de l'Assemblée générale).

Considérant qu'à défaut de désignation par notre Commune, le Conseil Communautaire désignera, en qualité de délégué titulaire au SDDEA, le délégué communautaire de notre Commune. Son suppléant sera alors choisi parmi les membres de notre conseil municipal.

Considérant enfin qu'il reviendra à Troyes Champagne Métropole de prendre une délibération définitive visant à la désignation de ses représentants au titre de l'ensemble de ses communes membres et d'en donner communication au SDDEA.

Sont proposés au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA, pour la :

1) Compétence Eau Potable

Sièges à pourvoir : [X] titulaire(s) – [X] suppléant(s)

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Danielle ROUSSARD	Nicole BARBERY
2	Vincent VOILLEQUIN	Cyril CORNU

2) Compétence Assainissement Collectif

Sièges à pourvoir : [X] titulaire(s) – [X] suppléant(s)

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Bruno HAILLOT	André CARUNTA-FOUCART
2	Vincent VOILLEQUIN	Cyril CORNU

3) Compétence Assainissement Non-Collectif

Sièges à pourvoir : [X] titulaire(s) – [X] suppléant(s)

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Bruno HAILLOT	André CARUNTA-FOUCART
2	Vincent VOILLEQUIN	Cyril CORNU

4) Compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)

Sièges à pourvoir : [X] titulaire(s) – [X] suppléant(s)

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Bruno HAILLOT	Sylvie FERRIOT
2	Didier FREVILLE	Alexandra PEUCH

5) Compétence Démoustication

Sièges à pourvoir : [X] titulaire(s) – [X] suppléant(s)

	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
1	Vincent VOILLEQUIN	Cyril CORNU
2	Didier FREVILLE	Aleandra PEUCH

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

– **DE DESIGNER** les délégués de la commune de Pont-Sainte-Marie au titre des représentants de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA désignés ci-dessus

Le Maire,




Pascal LANDREAT